

NOMBRES DE CONSEILLERS

|                  |   |
|------------------|---|
| Effectif légal : | 7 |
| En exercice :    | 7 |
| Présents         | 6 |
| Votants          | 7 |

Date de convocation  
11.09.2026

Date d'affichage  
11.09.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON

Séance du 19 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix-neuf septembre à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine GRILLON, Maire.

**Présents :** Mesdames Nadine GRILLON, Raymonde AREND, Messieurs Yannick BERNIER, Antoine CAMPAGNA, Anthony GRILLON, Jean Marc GARCIN.

**Absente :** Madame Ophélie MARTINO a donné procuration à Madame Nadine GRILLON ;

Monsieur Antoine CAMPAGNA a été nommé secrétaire de séance.

**2026\_31 :**

**Contrat de location du logement communal E22\_46 rue de la fontaine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2026**

Madame La Maire indique que le logement communal E22, situé 46 rue de la fontaine à St Laurent du Verdon est libre de tout occupant depuis le décès du précédent locataire.

Madame La Maire précise qu'il est nécessaire de se prononcer sur sa mise en location et d'en définir les principales conditions pour permettre l'établissement d'un bail de location.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame la Maire, entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**- Fixe les conditions suivantes pour le contrat de location du logement communal E22, situé 46 rue de la fontaine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2026 :**

- **Montant mensuel du loyer 250 €,**
- À usage d'habitation,
- **Une caution de 250 €** correspondant à 1 mois de loyer devra être versée à la signature du bail,
- Un état des lieux sera dressé contradictoirement entre les parties à la signature du bail,
- Les frais d'établissement du bail seront partagés également entre la commune de Saint Laurent du Verdon et le preneur,

**- charge** Madame la Maire du suivi du dossier et lui donne pouvoir pour l'établissement du bail auprès de l'office notarial de Riez.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Nadine GRILLON



Le secrétaire de séance,  
Antoine CAMPAGNA

*(Handwritten signature of Antoine Campagna)*